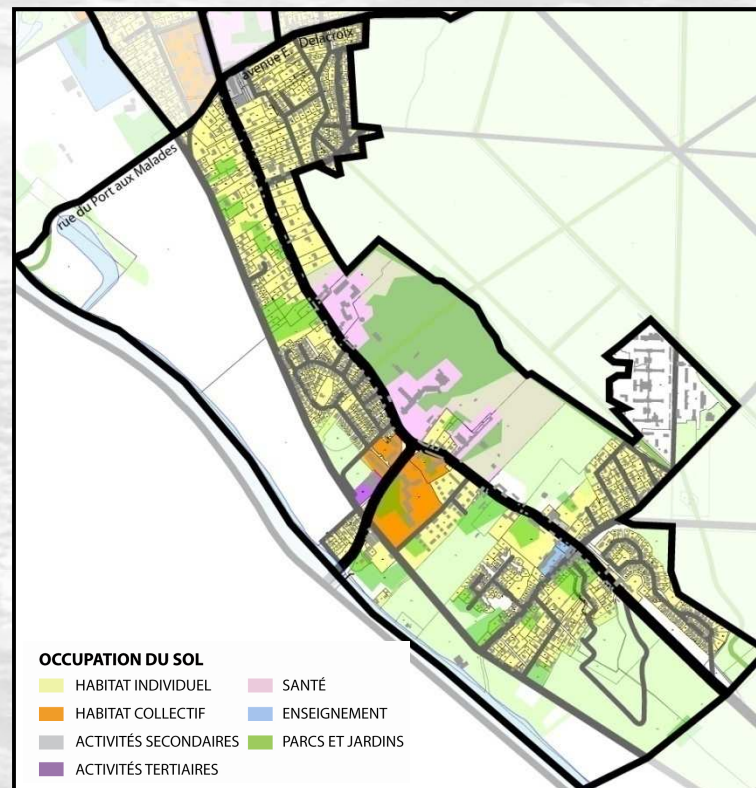




# Champrosay

## Description du quartier

- Occupation du sol :  
tissus urbains relativement divers, malgré la prédominance de l'habitat individuel + zones d'habitat collectif, emprises dédiées à la santé, ainsi que des activités économiques (Aldi).
- Les espaces publics et espaces verts :  
Le quartier de Champrosay est fortement marqué par la présence végétale. Sa position en lisière de la forêt de Sénart explique l'importance des boisements situés au cœur du quartier.
- Formes urbaines :  
Le tissu pavillonnaire occupe la plus grande partie des espaces urbanisés, il existe différentes expressions de ce mode d'organisation spatiale dans le quartier de Champrosay.
- Hauteurs :  
RDC, R+1  
Résidence Edmond Goncourt : R+4
- Principaux équipements :
  - Offre importante en équipement de santé.
  - Groupe scolaire Champrosay, banque postale et les services de la Communauté d'Agglomération Sénart Val de Seine (CASVS).
  - Offre commerciale réduite puisqu'elle se limite au centre commercial Aldi situé rue de Ris.

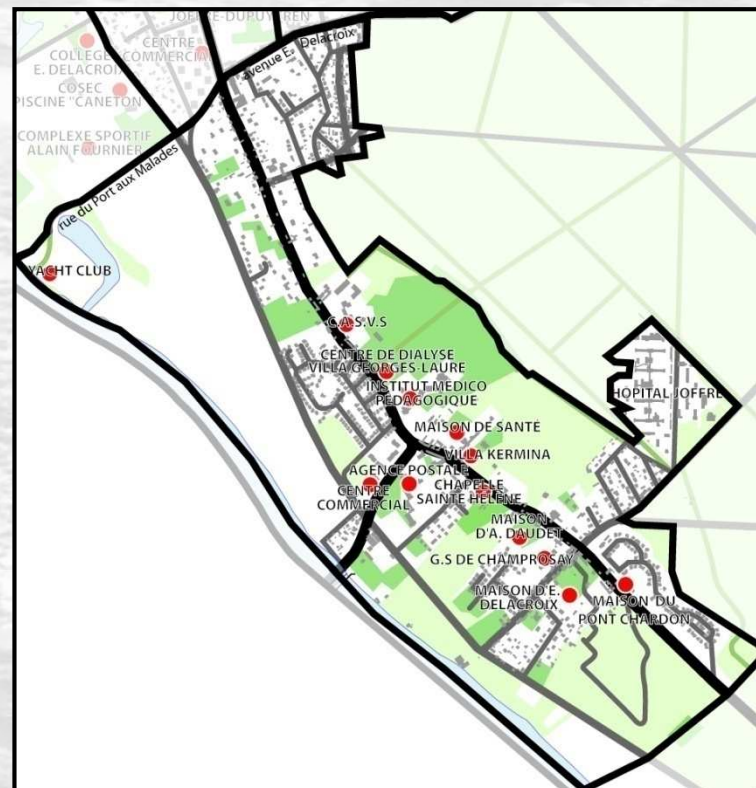




# Champrosay

## Description du quartier

- Occupation du sol :  
tissus urbains relativement divers, malgré la prédominance de l'habitat individuel + zones d'habitat collectif, emprises dédiées à la santé, ainsi que des activités économiques (Aldi).
- Les espaces publics et espaces verts :  
Le quartier de Champrosay est fortement marqué par la présence végétale. Sa position en lisière de la forêt de Sénart explique l'importance des boisements situés au cœur du quartier.
- Formes urbaines :  
Le tissu pavillonnaire occupe la plus grande partie des espaces urbanisés, il existe différentes expressions de ce mode d'organisation spatiale dans le quartier de Champrosay.
- Hauteurs :  
RDC, R+1  
Résidence Edmond Goncourt : R+4
- Principaux équipements :
  - Offre importante en équipement de santé.
  - Groupe scolaire Champrosay, banque postale et les services de la Communauté d'Agglomération Sénart Val de Seine (CASVS).
  - Offre commerciale réduite puisqu'elle se limite au centre commercial Aldi situé rue de Ris.



# PROPRIETES : LE BATI REMARQUABLE

● Propriétés :  
bâti remarquables



88 89 35  
60 89 06 22

# CHAPELLE SAINTE HELENE

---



# ZONE PPRI

## LEGENDE

- BATI
- BDS
- MUR
- RAIL DE SECURITE
- ARRIVE
- JARDIN
- POISSE
- FRICHE
- TALUS
- HAE
- HAE D'ARRERS
- CLOTURE
- PONT COTE
- SENS DU COURANT
- NAPPE D'EAU PERMANENTE
- FILLET D'EAU
- VOIE FERREE
- DETAIL TOPOGRAPHIQUE
- CHEMIN OU VOIE
- PONT OUVRAGE D'ART
- CIMETIERE
- LIMITE DE COMMUNE
- LIMITE DE DEPARTEMENT

- Zone rouge - écoulement et expansions des crues d'aléas forts à très forts
- Zone orange - expansions des crues d'aléas moyens
- Zone bleu - urbanisées autres que les centres urbains d'aléas forts
- Zone ciel - urbanisées autres que les centres urbains d'aléas moyens
- Zone verte - centres urbains d'aléas moyens à forts

Barres de navigation

hautesse 1m/s  
 isoitesse 0.5 m/s

Non au dessin - par carte 10000e - réglementaire sup  
 Date 08/10/2003  
 Dessiné par : BILLY/INTENTY  
 Révision :



maitre d'ouvrage

préfecture de l'Essonne



Vu, pour être annexé à mon arrêté de ce jour,  
 le 20 octobre 2003,  
 Le Préfet de l'Essonne

Signé : Denis PRIEUR

Plan de prévention des risques

naturels d'inondation (Ppn),

vallée de la Seine

dans le département de l'Essonne

approuvé par l'arrêté préfectoral n° 2003-PRPF/JCL/0375 du 20 octobre 2003

carte des zones réglementaires

maitre d'œuvre

direction départementale

de l'Équipement de l'Essonne

Service des Adresses, Aménagement,  
 et Urbanisme de l'Équipement  
 Bureau Risques Naturels et Prévention des  
 Risques de Lignes - 91000 Evry  
 Téléphone 01 69 11 11 10  
 Télécopie 01 69 34 34 36



# ZONE PPRT



PPRT de GRIGNY, RIS-ORANGIS, DRAVEIL, VIRY-CHATILLON (CIM - ANTARGAZ)  
Périmètre d'étude



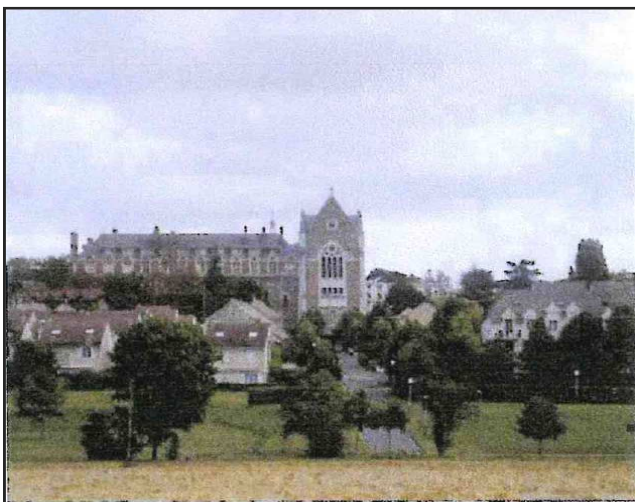
# LIAISONS DOUCES

-  Liaisons cyclable proposition ville de Draveil
-  Liaisons douces programmées CG 91
-  Liaisons douces cycliste programmées CG 91 – Bois de St Eutrope –Forêt de Sénart
-  Itinéraire piéton
-  Projet de tracé souhaité par la CASVS et la commune de Draveil (piétons, cyclistes)
-  Itinéraire difficile/dangereux
-  Rupture
-  Voie verte
-  Chemin dans espace vert public, sentier GR /PR,PDIPR, promenade balisée CG



# LIAISON DOUCE - AUDESOS

---

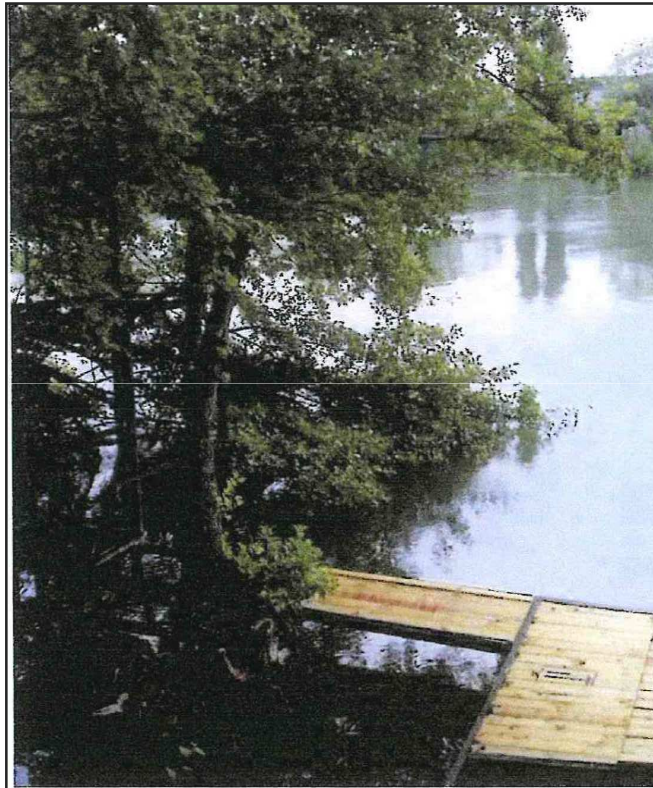


**LE LONG DE LA PLAINE BASSE**



# LIAISON DOUCE - AUDESOS

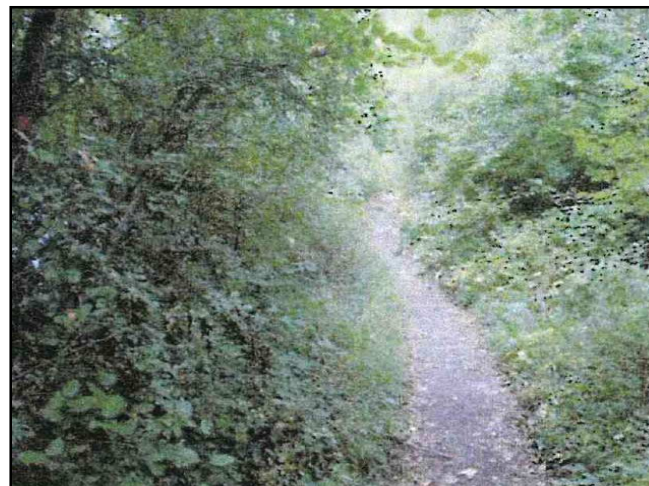
---



**LES ALENTOURS DE LA GLORIETTE**

# LIAISON DOUCE - AUDESOS

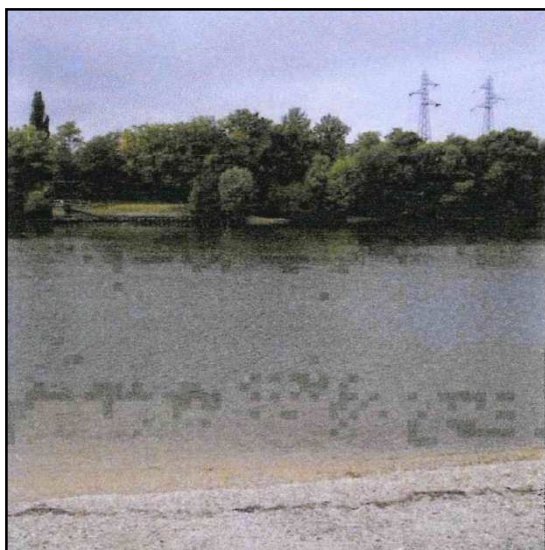
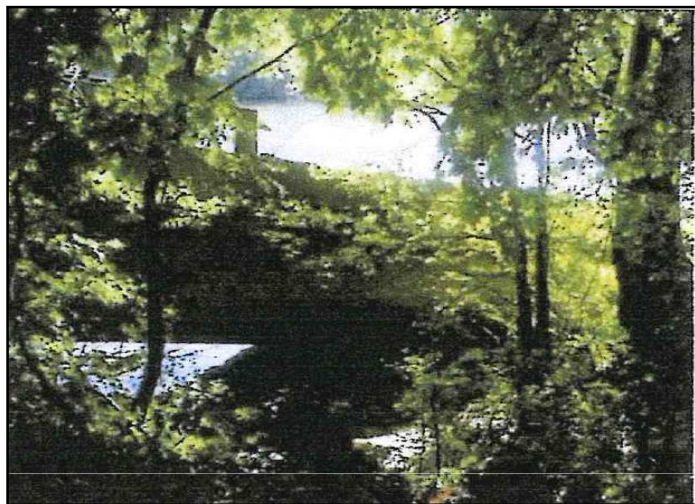
---



**LE BOIS CHARDON**

# LIAISON DOUCE - AUDES

---



**LE BOIS CHARDON**

# JARDIN POTAGER

---



# FOSSE AUX CARPES

---



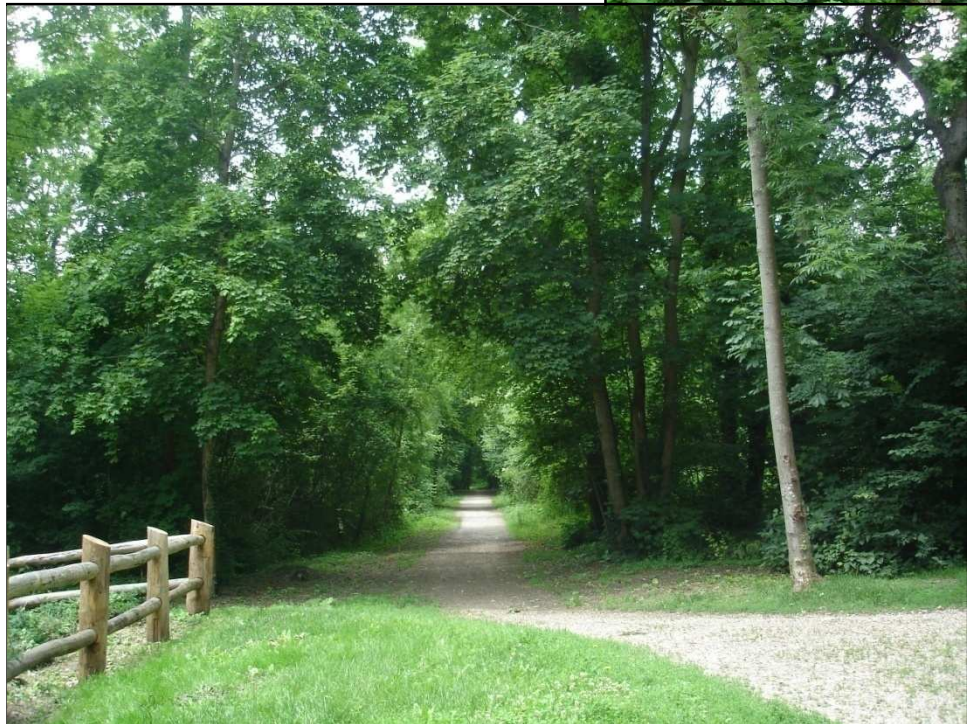
# LAVOIR

---



# FORET DE SENART

---

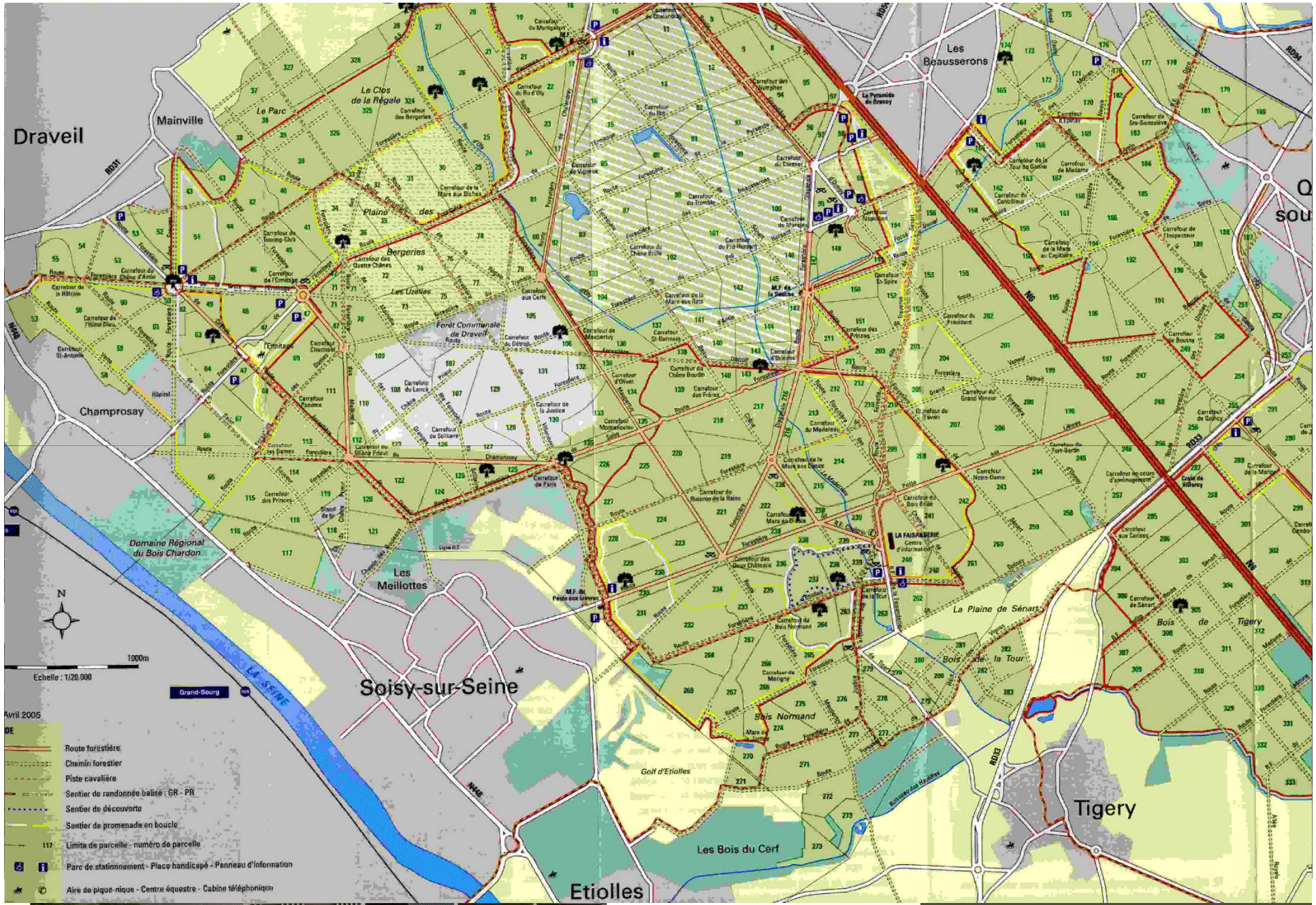


# FORET DE SENART

---







Draveil

Mainville

Les Beausserons

Q  
sou

Champrosay

Domaine Régional  
du Bois Chardon

Les Meillottes

Soisy-sur-Seine

Etiolles

Tigery



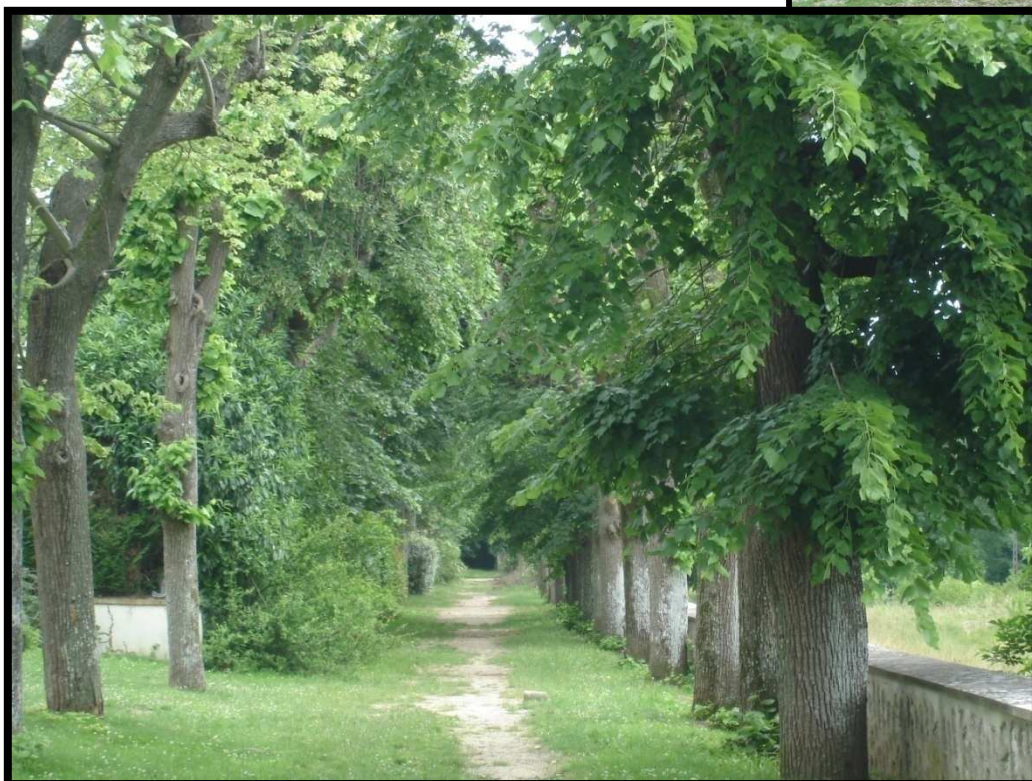
Echelle : 1/20.000

Avril 2005

- DE
- Route forestière
- Chemin forestier
- Piste cavalière
- Sentier de randonnée balisé : GR - PR
- Sentier de découverte
- Sentier de promenade en boucle
- 117 Limite de parcelle - numéro de parcelle
- Parc de stationnement - Place handicapé - Panneau d'information
- Aire de pique-nique - Centre équestre - Cabine téléphonique

# ESPACES NATURELS PRIVES

---



# La Croix de Villeroy



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Direction Interdépartementale des Routes  
ILE-DE-FRANCE

Créteil, le 15 JUN 2009

Direction de la construction  
Mission aménagement du réseau  
Groupe des responsables d'opérations

Référence : *NAC 109.02.166*  
Vos réf. :

Affaire suivie par : Marion RAYNAUD  
Mar.Dirif@developpement-durable.gouv.fr  
Tél. 01 46 76 88 15 - Fax : 01 46 76 89 01

Objet : Aménagement du carrefour de la Croix de Villeroy  
PJ :



Monsieur le Député-Maire,

Suite à votre demande concernant l'opération de réalisation du carrefour entre la RN6 et la RD33 dit "Croix de Villeroy", je vous confirme qu'à la mise en service de l'échangeur dénivelé, l'emprise provisoire, nécessitée par la mise en place d'une voirie temporaire permettant le maintien de la liaison Quincy-sous-Sénart (RD33) / RN6 pendant les travaux, sera reboisée et intégralement rendue à la forêt.

Veuillez agréer, Monsieur le Député-Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

  
Le Directeur de la Construction  
Daniel VANDROS

Ressources, territoires et habitats  
Énergie et climat  
Prévention des risques  
Développement durable  
Infrastructures, transports et mer

Présent  
pour  
l'avenir

[www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr)

Monsieur Georges TRON  
Député-Maire de Draveil  
97 bis boulevard Henri Barbuse  
91211 DRAVEIL

Courrier préablement taxé au 01 69 83 01 20

Tél. : 33 (0) 1 46 76 87 00 - fax : 33 (0) 1 43 99 05 62  
2,4,6 rue Olof Palme  
94046 Créteil cedex

# OFFICE NATIONAL DES FORETS



**ONF**  
**Ile-de-France-Nord-  
Ouest**

## Courrier

## du 18 juin 2009

Agence  
interdépartementale  
de Fontainebleau

Service Forêt  
217 bis rue Grande  
77300 FONTAINEBLEAU  
Tél. 01.60.74.77.70  
Fax. 01.64.22.65.46  
Service-  
foret.fontainebleau@onf.fr

Monsieur le Député - Maire

Hôtel de Ville - BP 50

91211 DRAVEIL

*A l'attention de Monsieur Georges TRON*

Fontainebleau, le 18 juin 2009

**N/Ref :** MCP n° 111 – Clt : 11-Foncier 2 – FD de SENART

**Dossier suivi par :** MC PETITDEMANGE

**Objet :** Circulation en forêt domaniale de SENART –

**Réfer :** Note de K YUNG du 19/05/09 sur l'ouverture des voies à la circulation publique en forêt de protection de SENART - P.J. : 1

Monsieur le Député - Maire,

En complément à la note citée en référence, je vous précise qu'en forêt domaniale les voies forestières, même carrossables, font partie du domaine privé de l'Etat et n'ont pas vocation à être ouvertes à la circulation publique.

Elles sont réservées au gestionnaire et à ses ayants droit ainsi qu'aux services de sécurité.

Par ailleurs, vous trouverez ci-joint ma réponse au collectif "Champrosay-Sénart" qui vient d'interroger le Directeur Général de l'Office National des Forêts au sujet d'un éventuel projet immobilier sur le site de l'hôpital.

Restant à votre disposition pour tout complément d'information, je vous prie d'agréer, Monsieur le Député - Maire, l'expression de mes sentiments très distingués.

Le directeur d'agence,

François VIRELY

**Courrier à L'ONF**  
**du 24 février 2010**



A l'attention de Monsieur Hervé GAYMARD  
Ancien Ministre  
Président de l'ONF

Draveil, le 24 FEV, 2010

Monsieur le Ministre,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint un dossier concernant les projets de rénovation des lignes haute tension de RTE en forêt de Sénart.

Comme vous pourrez le constater, la municipalité de Draveil, et au-delà les élus des communes limitrophes du massif de Sénart, sont fermement opposés à ce projet qui, s'il était mis en œuvre, aboutirait à créer au cœur de la forêt une « trouée » monstrueuse (4000 arbres abattus) alors même que cet espace naturel est classé en forêt de protection !

Cette situation est inacceptable et c'est la raison pour laquelle je vous serais particulièrement reconnaissant de bien vouloir, en tant que Président de l'office gestionnaire de la forêt, agir auprès de RTE pour que la réfection des lignes électriques puisse avoir lieu dans des conditions raisonnables et, en tout état de cause, en limitant strictement l'emprise au sol pour préserver la forêt.

Vous en remerciant, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Georges TRON  
Député de l'Essonne  
Maire de Draveil

# Courrier à ERDF - RTE du 21 Déc 2009



DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

☎ : 01 69 52 78 48

FAX : 01 69 52 78 40

[www.mairie.draveil.fr](http://www.mairie.draveil.fr)

N REF : 00 CL RC 2008 12 2101  
V REF :

ERDF- RTE Normandie Paris  
29, rue des Trois Fontanot  
92024 NANTERRE Cedex

A l'attention de Madame Béatrice LAURENT  
Responsable du projet RTE

Draveil, le 21 DEC 2009

**Objet : projet de lignes haute tension  
Forêt de Sénart**

Madame,

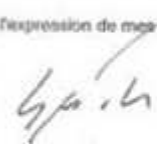
Au cours de la réunion du mercredi 16 décembre 2009 à la Faisanderie de Sénart, à laquelle assistait Monsieur DESPOUY, Conseiller Municipal Délégué à la Charte Forestière, vos collaborateurs ont évoqué un éventuel accord de la Ville de Draveil sur le projet d'ERDF-RTE mené avec l'Office National des Forêts concernant l'implantation de nouvelles lignes haute tension dans le massif de la Forêt de Sénart.

Je tiens à apporter un démenti formel sur ce qui a pu être compris par vos services et préciser que, d'une manière générale, je suis totalement opposé à ce projet, comme je vous l'ai déjà signifié dans l'imprimé que vous m'avez communiqué.

Néanmoins, je suis prêt à étudier un projet d'enfouissement du réseau électrique qui permettrait de sauvegarder le massif forestier.

Restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes respectueux hommages.



  
Georges TRON  
Député de l'Essonne  
Maire de Draveil

# Dossier : Forêt de Sénart



SECRETARIAT D'ETAT A LA FONCTION PUBLIQUE

LE SECRÉTAIRE D'ETAT

Paris, le 28 AVRIL 2010

Objet : dossier forêt de Sénart

Monsieur le Président, *Hervé,*

Lors de notre entretien au mois de février dernier, je vous avais alerté sur nos inquiétudes concernant le plan de gestion de la forêt de Sénart et notamment les abattages qui ont lieu depuis plusieurs mois d'une part, ainsi que sur les projets de RTE pour la sécurisation des lignes haute tension, d'autre part.

Vous m'aviez alors indiqué que, partageant pleinement nos préoccupations, vous saisierez le Directeur général de l'ONF, Monsieur Drege, afin que cessent ces pratiques et qu'une vraie concertation soit mise en place entre l'ONF et les élus locaux directement concernés par ces problématiques.

Or, il semblerait, qu'à ce jour, la situation n'ait guère évolué, même si, il est vrai, une rencontre s'est tenue sous l'égide de monsieur le Préfet de l'Essonne, Jacques Reiller, le 25 mars dernier, en présence des représentants de l'ONF, de RTE et des élus du Val de Seine et du Val d'Yerres.

Pour illustrer mes propos, je vous joins une note qui résume la situation. Vous trouverez également la réponse que m'a apportée Mr Virely à la suite de mon intervention concernant l'abattage, par l'ONF, sans que moi-même ou mes collaborateurs n'en aient préalablement été avertis, d'une parcelle située juste derrière l'enceinte de l'hôpital Joffre à Draveil, secteur particulièrement sensible pour les raisons que j'ai eu l'occasion d'évoquer avec vous.

Monsieur Hervé GAYMARD  
Président de l'ONF  
2, avenue de St Mandé  
75570 PARIS cedex 12

# courrier de RTE du 29 avril 2010

**Rte**  
Réseau de transport d'électricité

VOS REF. : Cédex du Maire - VE 2010

NOS REF. : LS-020P-008 LS-00018

INTERLOCUTEUR : Xavier Audin  
TEL. : 01 30 41 68 33  
FAX : 01 30 41 68 34

OBJET : Travaux projetés en forêt de Sénart.

Monsieur Georges TRON  
Secrétaire d'Etat chargé  
de la fonction publique  
Maire de Draveil  
Hôtel de Ville  
3 avenue de Villiers - BP 50  
91211 Draveil Cedex

SERVICE COURRIER  
VILLE DE DRAVEIL  
05. MAI 2010  
32221  
Garnier (A)  
JG (TR)

Montigny le Bretonneux, le 29 avril 2010

Monsieur le Ministre,

Par courrier du 23 février 2010, vous m'avez rappelé les préoccupations des élus des communes riveraines du massif de Sénart quant aux modalités d'exécution des travaux de sécurisation du réseau de transport d'électricité, projetés par RTE en forêt de Sénart.

RTE est particulièrement sensible et à l'écoute des préoccupations que vous soulignez, dans l'objectif partagé de concilier la sécurisation de l'alimentation électrique locale avec le respect de l'espace naturel classé. C'est pourquoi RTE s'est engagé dans un processus de concertation approfondie qui n'est aujourd'hui pas achevé et qui permettra, je l'espère, d'apaiser les craintes. Forêt de protection, la forêt de Sénart est dotée d'une Charte et d'un comité de pilotage devant lequel RTE a eu l'occasion de présenter ses projets de travaux, à plusieurs reprises.

RTE a en particulier engagé une phase de concertation approfondie avec les parties prenantes signataires de la Charte forestière de territoire du massif de Sénart. Le comité de pilotage de cette Charte a d'ores et déjà examiné :

- les éléments de la politique de sécurisation des lignes ainsi que les conséquences pour les ouvrages situés en forêt de Sénart ;
- les principes des travaux de sécurisation que RTE projette de mettre en œuvre, après une visite sur site avec l'association Sénart, forêt du IIIème Millénaire.

Le comité de la Charte a souhaité que les travaux projetés par RTE s'inscrivent dans un plan de gestion actualisé de la forêt. Ce plan de gestion visera à concilier les impératifs de

Quatrième République - Normandie - Paris  
RTE 410  
RTE 30 Quai de l'Europe  
Téléphone 01 30 41 68 33  
Fax 01 30 41 68 34

RTE 2010 Transport,  
société anonyme à participation d'intérêt public  
Au capital de 1 212 000 000 euros  
R. 2, Boulevard de la République

www.rte-france.com

04-04-2010



Courrier à RTE

Du 23 février 2010



Bâtiment A 100010  
Des lieux correspondance  
Cabinet du Maire  
912010 -

Monsieur DUMARQUEZ Philippe  
RTE  
Directeur Système Électrique Normandie Paris  
Bp 443  
78055 St Quentin en Yvelines

Draveil, le 23 FEV 2010

Monsieur le Directeur,

J'ai bien pris connaissance, ce jour, de votre réponse à mon courrier du 21 Décembre 2009 concernant les travaux de RTE en forêt de Sénart et je vous en remercie.

Je tiens également, pour ma part, à lever un malentendu.

Si les élus des communes riveraines du massif de Sénart sont très inquiets, ce n'est pas en raison d'une hypothétique création de nouvelles lignes à haute tension, dont j'ai bien noté qu'elle n'avait pas lieu d'être, mais parce que le mode opératoire, présenté par RTE, concernant les travaux de sécurisation des lignes existantes fait état, selon nos informations, d'un débardage sur une largeur d'environ 26 mètres de long du réseau électrique passant dans la forêt.

Si ce mode opératoire était retenu, on assisterait à une véritable « trouée » dans cet espace naturel, classé forêt de protection et à l'abattage d'arbres pour la plupart encore sains et emblématiques de notre patrimoine régional.

Si nous ne sommes pas opposés à la sécurisation des lignes électriques, nous souhaitons que les travaux se réalisent dans des conditions raisonnables, dans le respect de la forêt et en limitant au strict minimum les emprises au sol pour les besoins du chantier.

Je vous remercie, par conséquent, de bien vouloir m'apporter des précisions sur cette affaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

*Et la Forêt est classée!*



Georges TRON  
Député de l'Essonne  
Maire de Draveil

Copie : Mr DRECE Directeur Général de l'ONF  
Mr Jacques REILLER, Préfet de l'Essonne

Hôtel de Ville - 3, avenue de Villiers - BP 50 - 91211 Draveil Cedex - Tél. : 01 69 52 78 78 - Fax : 01 69 83 01 20

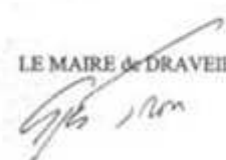
Centre Administratif - 97 bis, boulevard Henri Barbusse - 91210 Draveil

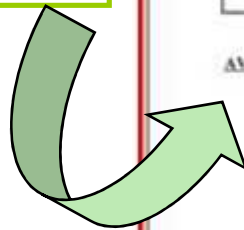
Site Internet : [www.mairie-draveil.fr](http://www.mairie-draveil.fr) Courriel : [cominfo@mairiedraveil.fr](mailto:cominfo@mairiedraveil.fr)

Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire

**DECLARATION PREALABLE de EDF RTE  
DU 21 10 09  
SUR SITE FORET DE SENART**

**AVIS DU MAIRE SUR LA DEMANDE :  
Avis très défavorable**

AVIS DU MAIRE		
COMMUNE de DRAVEIL Déclaration préalable		
Dossier N° DP 091 201 09 20187 Déposé le 21/10/2009		
IDENTIFICATION :		Références cadastrales :
Demandeur : EDF RTE Transport Electricité Normandie Paris 29 RUE DES TROIS FONTANOT 92024 NANTERRE CEDEX		RN448 FORET DE SENART AX 1130, AX 128, AX 14, AX 16, H 13, H 14, H 17, H 19 Superficie: 489972 m²
POS	Zone du Plan Local d'Urbanisme :	CONDITIONS Favor Dfex
Art.3	Accès	
Art. 4	Réseaux Eau Potable..... Eaux Usées, Eaux pluviales.....	
Art. 5	Caractéristique du terrain	
Art. 6	Implantations par rapport à la voie et à l'emprise publique	
Art. 7	Implantation par rapport aux limites séparatives	
Art. 8	Implantations les unes par rapport aux autres sur une même propriété	
Art. 9	Emprise au sol	
Art. 10	Hauteur des constructions	
Art. 11	Aspect Extérieur	
Art. 12	Aires de stationnement des véhicules	
Art. 13	Espaces libres et plantations	
Art.14	Coefficient d'occupation des sols :	
Art. 15	Dépassement de coefficient d'occupation des sols :	
AVIS DU MAIRE SUR LA DEMANDE :		
Avis très défavorable		
		LE MAIRE de DRAVEIL
		
<small>Les informations contenues dans ce document sont le résultat d'un traitement automatisé. Elles peuvent être complétées par des informations relatives aux constructions, et déposées au Service Public de l'Urbanisme.</small>		





**Crèche de l'hôpital Joffre**

RECONVERSION DE LA ZONE OUEST DE  
L'HOPITAL JOFFRE A DRAVEIL (91)

---

*« Une histoire, un environnement, un projet »*

## « *Une histoire, un environnement, un projet* »

---

- La conservation d'une mémoire hospitalière
- Le respect inconditionnel de la Forêt
- Le choix de l'homogénéité pour le quartier Champrosay
- Une mixité sociale et générationnelle



Bâtiment George Brassens  
9 niveaux



Équipements techniques de l'hôpital





- Avril 2009 : Un premier projet de 700 logements présenté à l'AP-HP et à la Ville.
- Décembre 2009 : Un projet réduit à 360 logements défini avec les 2 partenaires.
- Juin 2010 : Une programmation optimisée pour diminuer les flux de circulation.



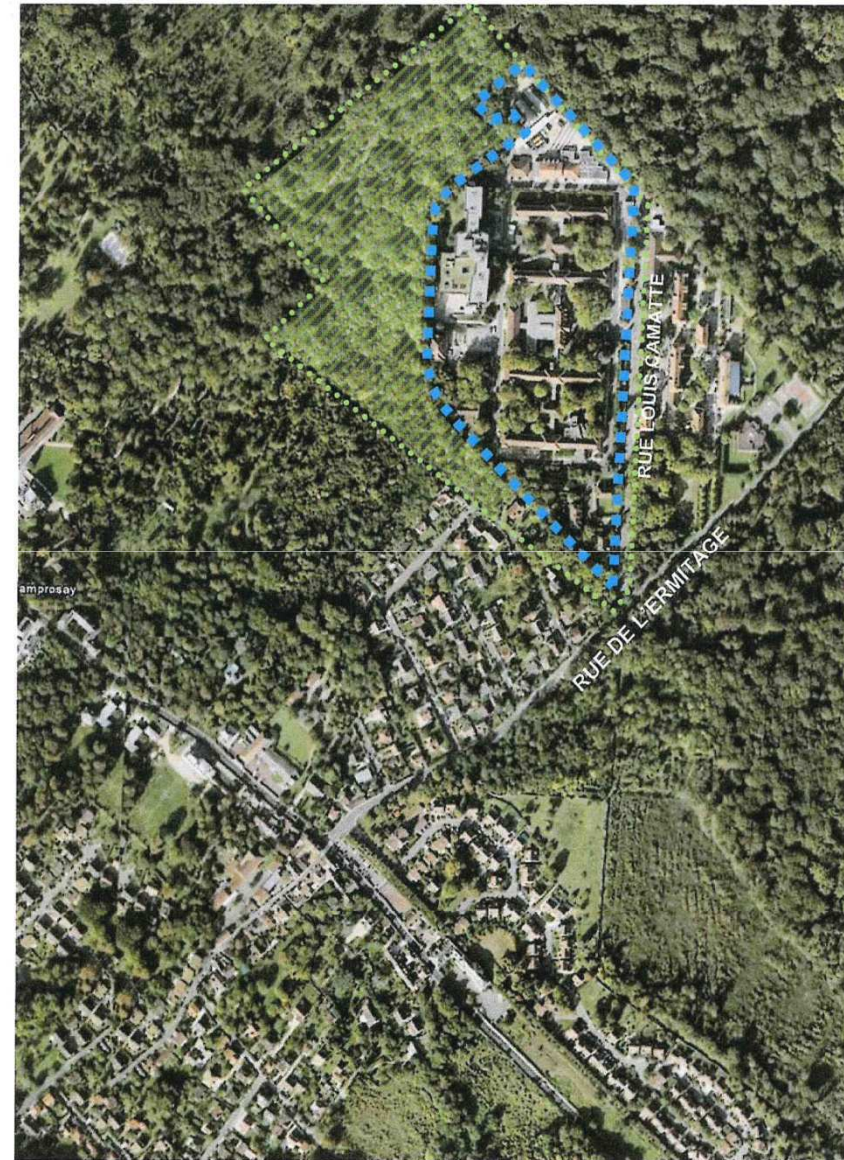
- AUJOURD'HUI 31 000 m<sup>2</sup> de bâtiments hospitaliers sur un terrain de 11 hectares.
- DEMAIN 26 600 m<sup>2</sup> de surface totale pour le projet envisagé.
- Une réduction de 14% des surfaces construites.

# La préservation de 5 ha de forêt

- Emprise de l'Hôpital : 11 ha

- Emprise de forêt préservée : 5 ha

- Emprise construite : 5,5 ha



## *Un projet composé autour d'une esplanade paysagère*



- Un projet développant des commerces et des services, pour satisfaire les besoins des habitants.
  
- Un projet de haute qualité environnementale, en cohérence avec sa localisation.

- Des logements BBC « Bâtiment Basse Consommation », pour une meilleure maîtrise des consommations énergétiques et des émissions de CO<sub>2</sub>
- Utilisation de l'énergie renouvelable solaire thermique
- La récupération des eaux pluviales pour l'arrosage des espaces verts et des dispositifs de gestion de l'eau potable pour limiter la consommation
- Des produits et des procédés de construction respectueux de l'environnement pour des bâtiments qualitatifs et durables
- Un chantier propre pour réduire les nuisances
- Certification ISO 14 001

▪ Une répartition du programme axée sur la mixité générationnelle :

- 120 logements collectifs destinés à des personnes âgées
  - dont : 96 logements locatifs sociaux
  - 24 logements en accession
  
- 160 logements collectifs
  
- 80 maisons

## ▪ Des logements réservés à des acquéreurs locaux

Parmi les 240 logements en accession (160 collectifs + 80 maisons) :

- 60 logements réservés au personnel AP-HP,
  
- 20 logements réservés aux salariés travaillant à Draveil ainsi qu'aux collaborateurs de la ville et de l'agglomération,
  
- Une pré commercialisation destinée aux habitants de Draveil

Des éléments architecturaux remarquables de la ville de Draveil...



...et du quartier Champrosay





# PROJET JOFFRE

---



# PROJET JOFFRE

---



# PROJET JOFFRE

---



# PROJET JOFFRE

---



